

Seine-Maritime  
 Acaire-Eailléfosse  
 Anville-Ambouville  
 Angouleme  
 Auzouville  
 Barboville  
 Bernville-sur-Seine  
 Bois-Henrot  
 Cantelau  
 Coudébec-en-Caux  
 Ducey  
 Haute-Seine  
 Hérouville  
 Hérouville  
 Jamégas  
 La Boirie  
 La Cerangue  
 La Mare-aux-Sources  
 Le Mesnil-aux-Jumèges  
 Le Trait  
 Louvilly  
 Merville-saint-Germain  
 Maury  
 Narville  
 Notre-Dame-de-Biquetuit  
 Perville  
 Quevillon  
 Saires  
 Saint-Amand  
 Saint-Aubin-de-Crécy  
 Saint-Clair-sur-Mer  
 Saint-Gilles-de-Crécy  
 Saint-Martin-de-Boschenville  
 Saint-Martin-de-Etrepas  
 Saint-Nicolas-de-Biquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Halle  
 Saint-Nicolas-de-la-Taillie  
 Saint-Pierre  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-Ymonville  
 Saint-Wendin-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Croix  
 Touffreville-Corbelle  
 Tringville  
 Vieuxville-la-Rue  
 Vieuxville  
 Yerville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	05/10/2018
Nombre en exercice	103
Nombre de présents ou représentés	51
Représentant nombre de voix	87
Nombre de pouvoirs	14
Représentant nombre de voix	39
Nombre de voix pour	126
Nombre de voix contre	0
Nombre de voix « abstentions »	0
Date d'affichage	

N°2018-10-120/RESS

GOUVERNANCE	
Analytique	

## ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP 21 PAR LE PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV, l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial s'applique à tout territoire de plus de 20 000 habitants. La Métropole Rouen Normandie est donc concernée par cette obligation réglementaire. Au regard des résultats du diagnostic qu'elle vient de réaliser, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ;
- Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ;
- Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes

2018 est l'année d'élaboration de sa Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

## Seine-Maritime

Ailly-sur-Seine  
 Anville-Aubouville  
 Angerville  
 Auzouville  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bosc-Herminot  
 Canteloup  
 Caudebec-en-Caux  
 Dufresne  
 Haute-Seine  
 Hivonville  
 Hivonville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerqueuse  
 La Madeleine-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trait  
 Le Vieux  
 Moutiers-sainte-Gertrude  
 Maury  
 Narville  
 Notre-Dame-de-Siquetot  
 Perville  
 Quevillon  
 Sakers  
 Saint-Amé  
 Saint-Aubin-de-Créot  
 Saint-Clair-sur-Mer  
 Saint-Gilles-de-Créot  
 Saint-Martin-de-Boscherelle  
 Saint-Nicolas-de-Bloqueville  
 Saint-Nicolas-de-la-Halle  
 Saint-Nicolas-de-la-Tête  
 Saint-Pierre  
 Saint-Pierre-de-Mannville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wendelin-Rançon  
 Tancarville  
 Tourville-la-Côte  
 Tourville-la-Croisette  
 Tringville  
 Yberville-la-Rue  
 Yberville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande,
- Après avoir identifié les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté l'équipe du parc,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du Comité syndical,

Le Président propose que le PNR des Boucles de la Seine normande contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que le Président du Parc signera le 29 novembre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;  
 Vu les articles L. 224-7 à L. 224-8 du Code de l'Environnement ;  
 Vu les articles 173, 176, 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV ;  
 Vu le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ;  
 Vu le décret n° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023 ;  
 Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV ;

## Eure

Azier  
 Esmerville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouqueville  
 Bretteville  
 Caumont  
 Conteville  
 Commanville-sur-Risle  
 Ervy-la-Rivière  
 Feulleville  
 Fourmalot  
 Hauville  
 Hogueville-Gueuchonville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Lardin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Québec-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Martin-de-Boscerville  
 Saint-Pierre-du-Viel  
 Saint-Quen-des-Champs  
 Saint-Simon-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grandbourville  
 Saint-Thurin  
 Sainte-Croix-sur-Azier  
 Sainte-Opportune-le-Mare  
 Toquesville  
 Touquesville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Fort

Considérant l'intérêt de l'adoption des engagements COP 21 par le PNR des Boucles de la Seine normande,

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser son Président à adopter les engagements du Parc listés en annexe en faveur de la COP 21 locale selon l'accord de Rouen pour le climat et à signer les documents inhérents aux engagements.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE :

- autorise le Président à adopter les engagements du Parc listés en annexe en faveur de la COP 21 locale selon l'accord de Rouen pour le climat ;
- autorise le Président à signer tous les documents inhérents aux engagements.

Approuvée par le Comité syndical du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 18 octobre 2018

Jean-Pierre GIROD  
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/002	C/



**Démarche globale :**

La Charte du parc 2013-2025 fait office d'Agenda 21 local. Toutes les actions menées par le syndicat mixte s'inscrivent dans une démarche de développement durable locale avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre (facteur 4). Les actions présentées par thématiques (dans les autres cases) ne sont que des exemples d'action du syndicat mixte. Elles pourraient être précisées à terme par commune.

**Patrimoine municipal :**

création d'un Observatoire Photographique des paysages  
lecture de l'évolution de la vallée de la seine et sensibilisation à la question de l'élévation du niveau des eaux  
Inventaires croisés des patrimoines

**Eco-construction :**

En lien avec la Charte forestière, intervention auprès des collectivités du territoire pour intégrer le bois d'œuvre dans la commande publique.

Dans le cadre du projet CHAUME, objectif de valoriser les éco-matériaux via des chantiers participatifs (projet à venir)

**Eclairage public :**

Pas d'actions sur ce sujet aujourd'hui

**Energies renouvelables :**

Dans le cadre du projet ARBRE, financé par l'ADEME, développement de l'utilisation du bois énergie (forestier + bocager)

Dans le cadre du programme LEADER financement des chaudières bois

**Qualité de l'air intérieur :**

Pas d'action sur ce sujet aujourd'hui

**Mobilité durable :**

Dans le cadre du programme LEADER financement de projets de mobilité (plateforme de mobilité de Pont-Audemer)

**Alimentation Agriculture :**

Animation des MAEC

Coordination du projet Ecophyto 2 en partenariat avec ABN et les Défis Ruraux (accompagnement des agriculteurs pour plus d'autonomie et le développement de l'agriculture biologique)

Valorisation des filières locales

Projet de déclinaison locale du scénario Afterrez 2050 à l'échelle du parc et des agglomérations portes (Rouen, Le Havre)

Baux environnementaux sur les terrains acquis par le Pnr sur Saint Martin de Boscherville

**Urbanisme Aménagement :**

Accompagnement des PLU / PLUi / SCOT en lien avec l'objectif de limitation d'artificialisation des sols inscrit dans la charte

Suivi des carrières (ERC, CLIS, étude prospective) dont dans périmètre captage Bardouville

Accompagnement Eviter/Réduire/Compenser des projets d'aménagement (notamment carrières, GPMR) et avis ICPE

Lancement d'un réseau d'acteurs ERC

**Biodiversité :**

Inventaires amphibiens, caractérisation de mares, formations (en association avec MRN, exemple passé sur Jumièges, hénouville)

Valorisation des inventaires des réseaux hydrauliques sur les 3 boucles et animation/conseil sur ces réseaux hydrauliques (ASA, communes, particuliers)

Accompagnement Syndicat Bassin Versant et syndicat de rivière (inventaires, suivis)

Proposition d'une stratégie globale de suivi hydrologique sur la vallée de Seine

Animation Natura 2000 , dont contrat Natura 2000 sur Anneville (milieux secs)

Révision du docob Boucles de la Seine aval et ZPS (communes MRN concernées)

Gestion de terrains (communaux de Mesnil sous Jumièges)

Accompagnement de la gestion du Marais du Trait (après portage de deux plans de gestion consécutifs) : accompagnement zootechnique + conseils suivis

Suivi projets du GPMR et du CD76 liés aux berges de Seine (Hénouville, Sahurs, Anneville, Yville etc.)

Etudes faune-flore-milieu sur le secteur : oiseaux, poissons, insectes, amphibiens, flore, réseau hydraulique etc.

Observatoire de l'avifaune : suivis et évaluation des objectifs ornithologiques de la zone Natura 2000

Valorisation de l'ABC réalisé à titre expérimental avec Saint-Martin-de-Boscherville

Accompagnement TVB au besoin (déclinaison locale effectuée dans le cadre d'anciens PLU)

Charte forestière

**Sequestration carbone :**

Campagne annuelle de plantations de haies

Maintien des prairies (via 6,000 ha de prairies en contrat MAEC)

**Education à l'environnement :**

Service éducation au territoire (2 animatrices nature)

**Précarité énergétique :**

Projet CHAUME (à venir selon financement) pour la mise en œuvre de chantiers participatifs pour limiter la précarité énergétique

**Gestion des déchets :**

Pas d'action spécifique

Exemplarité interne : Agenda 21 interne

**Patrimoine arboré + Gestion forestière et des haies :**

2 campagnes de plantations annuelles (incitation à l'achat d'espèces locales et organisation des livraisons en faveur des habitants et collectivités)

Charte forestière de territoire avec volet « haies »

Programme ARBRE (ADEME) sur le développement du bois énergie avec notamment des plans de gestions de haies à l'échelle communale réalisés par la chambre d'Agriculture 76